



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 31 Mars 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 22 Mars 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 26

NOMBRE DE VOTANTS : 31

Objet : Règlement Intérieur Et Contribution Financière Des Usagers Des Piscines D'été

Présents : 20

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Présents en téléconférence : 7

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOURSEAU Christiane (Virzac), JOLLIVET Célia (Peujard), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain TABONE, CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac) pouvoir à Nicolas TELLIER, JEANNET Serge (Gauriaguet) pouvoir à GUINAUDIE Valérie, POUCHARD Éric (LANSAC) pouvoir à FUSEAU Michael.



Absents excusés : 3

BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), TARIS Roger (Tauriac).

Absents : 3

FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée),

Secrétaires de séance : TABONE Alain

Considérant que les Piscines Intercommunales ont pour objectif d'apporter à la population une activité sportive, de détente et d'apprentissage de la natation. Elles sont conçues pour assurer aux usagers un maximum de confort et de sécurité. Malgré la présence de personnel compétent, le comportement de chacun reste essentiel à la bonne marche de l'ensemble du bassin. L'hygiène, mais plus encore la sécurité, reste l'affaire de tous. Parents et accompagnateurs doivent rester vigilants en faisant respecter le règlement intérieur pour que toute personne puisse trouver en ce lieu ce qu'il recherche dans les meilleures conditions.

Afin d'harmoniser les règlements intérieurs des piscines d'été de Bourg, Saint André de Cubzac et Val de Virvée, Grand Cubzaguais Communauté de Communes suggère, les modifications suivantes :

- Interdire l'accès à l'établissement aux enfants **de moins de 10 ans** non accompagnés, d'un adulte responsable.
- Modifier la contribution financière des usagers, en appliquant les mêmes montants sur les 3 piscines. Ouvrant ainsi la possibilité d'utiliser une même carte, pour accéder aux 3 bassins et ainsi permettre un service 7 jours sur 7.

0/3 ans	Gratuit
3/17 ans	2,00 €
A partir de 18 ans	2,50 €
Carte 10 entrées 3/17 ans	18,00 €
Carte 10 entrées à partir de 18 ans	20,00 €
Groupe moins de 18 ans (plus de 10 pers)	1,50 €

- Indiquer dans les règlements intérieurs des bassins intercommunaux, que les tickets ne sont pas valables à la journée et que toute sortie est définitive.



- Rappeler que la carte ambassadeur permet à son bénéficiaire 1 gratuité, s'il est accompagné de 2 adultes payants et ce, à l'échelle du territoire Bourg Blaye Terre d'Estuaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver l'harmonisation des règlements intérieurs des piscines de Bourg, Saint-André-de-Cubzac et Val de Virvée, modifiant ainsi la contribution financière des usagers,
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes les décisions nécessaires à l'application de la présente décision.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 01 Avril 2021

La Présidente

Valérie GUINAUDIE

